



Philosophie

Classe terminale, enseignement commun,
voies générale et technologique

Mai 2019



Sommaire

I – Présentation	3
II - Éléments de programme	4
III - Exercices et apprentissage de la réflexion philosophique	7

Le programme de philosophie de la classe terminale des voies générale et technologique se compose d'une « présentation » (I) jointe à l'exposé d'« éléments de programme » (II), ainsi que d'une série d'indications concernant « les exercices et l'apprentissage de la réflexion philosophique » (III) et les épreuves du baccalauréat (IV).

Les indications différenciées propres à la voie générale et à la voie technologique sont données au fur et à mesure de l'exposé du programme.

I – Présentation

L'enseignement de la philosophie dans la classe terminale des voies générale et technologique du lycée a pour but d'instruire les élèves par l'élaboration d'une culture philosophique initiale et exigeante, et de contribuer à former leur jugement critique, en leur montrant comment procèdent effectivement les philosophes lorsqu'ils formulent et examinent les questions fondamentales comme, par exemple, celles de la vérité, du bien, du juste, de la liberté, du pouvoir, etc.

Cet enseignement est indissociable de la lecture et de l'étude de textes ou d'œuvres appartenant à l'histoire de la philosophie. Le but de l'enseignement de la philosophie en classe terminale n'est pas la connaissance érudite de l'histoire des systèmes philosophiques. Il est, pour chaque élève, d'acquérir une culture philosophique suffisante, qui lui permette de s'orienter dans les problèmes majeurs de l'existence et de la pensée.

Responsables de la conception et de la conduite de leurs cours, les professeurs suscitent et accompagnent la réflexion des élèves sur les objets propres de la philosophie. Conjointement à l'étude qu'ils proposent des auteurs et des œuvres, ils élaborent avec leurs élèves des questions et des problèmes relatifs aux éléments du programme. Ils travaillent avec eux à la construction méthodique de leur solution.

Ainsi, les élèves apprennent à mettre progressivement en relation des éléments précis de culture philosophique avec les questions et les problèmes abordés.

Pour que la réflexion des élèves rompe nettement avec les débats d'opinion, elle est soutenue par des descriptions précises des réalités naturelles et humaines, par des analyses conceptuelles, par des raisonnements logiques, des discussions instruites et argumentées. Ces opérations intellectuelles et discursives sont toujours ajustées aux questions élaborées et examinées, elles ne font pas l'objet d'un traitement méthodologique séparé.

Prenant appui sur les savoirs et savoir-faire préalablement acquis au cours de sa scolarité, et en tenant systématiquement compte des exigences propres de la philosophie, les élèves

apprennent à analyser des notions, à les questionner, à les distinguer les unes des autres ou à les articuler de manière pertinente. Ils s'exercent à formuler leurs idées avec précision et exactitude, à les exposer clairement, à l'oral comme à l'écrit, à les soutenir de manière raisonnée, à émettre des doutes, des objections, et à y répondre sur la base de justifications argumentées.

Cinq prescriptions définissent l'horizon pratique de cet enseignement : l'élève examine ses idées et ses connaissances pour en éprouver le bien-fondé ; il circonscrit les questions dont la réponse requiert une réflexion préalable ; il confronte les différents points de vue sur un problème avant d'y apporter une solution appropriée ; il justifie ce qu'il affirme ou nie et émet des propositions et arguments élaborés et instruits en connaissance de cause ; il mobilise à cet effet les connaissances qu'il acquiert par la lecture et l'étude de textes et d'œuvres philosophiques.

II - Éléments de programme

Les éléments de programme consistent en une *liste de notions* associée à une *liste d'auteurs* (II – 1 et II – 2), complétées par une *liste de repères* (II – 3).

Ces éléments de programme (*notions, auteurs, repères*) ne sont pas dissociables les uns des autres. Ils appellent, de la part des professeurs comme de la part des élèves, une approche et un traitement unifiés.

🕒 II – 1. Les *notions* sont distribuées en quatre domaines d'étude différenciés et complémentaires : métaphysique (1), épistémologie (2), morale et politique (3), anthropologie (4).

Chaque domaine d'étude constitue, pour le professeur et pour l'élève, une entrée *prioritaire*. Une entrée prioritaire n'exclut en aucun cas des circulations ou des articulations entre les différents domaines, lorsque celles-ci paraissent nécessaires. Par ailleurs, les domaines d'étude ne sont pas des notions supplémentaires appelant, par elles-mêmes, une étude séparée et différenciée.

Les notions ou les associations de notions ne correspondent pas à des contenus de connaissance ou à des parcours arrêtés et déterminés à l'avance, et leur ordre de présentation ne correspond pas davantage aux chapitres successifs d'un cours magistral. Toujours jointes au questionnement et à l'étude des textes, les notions ou les associations de notions appellent, de la part des professeurs, une élaboration problématique ajustée à la progression d'ensemble de

leur cours. Leur détermination et leur mise en relation dépendent des questions et des problèmes, ainsi que des itinéraires réflexifs élaborés par les professeurs.

Pour la voie générale :

- (1) Métaphysique : le corps et l'esprit ; l'existence et le temps ; l'idée de Dieu.
- (2) Épistémologie : le langage ; raison et vérité ; sciences et expérience (y compris : étude d'un concept scientifique pris, au choix, dans les mathématiques, dans les sciences de la matière ou dans les sciences du vivant¹) ; la technique.
- (3) Morale et politique : le devoir ; l'État et le droit ; l'histoire ; la justice ; la liberté ; la société et le travail.
- (4) Anthropologie : l'art ; le désir ; l'inconscient ; la nature et la culture ; la religion.

Pour la voie technologique :

- (1) Métaphysique : le corps et l'esprit.
- (2) Épistémologie : raison et vérité.
- (3) Morale et politique : la justice ; la liberté ; le pouvoir.
- (4) Anthropologie : l'art ; la religion ; la technique.

🕒 **II – 2.** La liste des *auteurs* définit le périmètre pour le choix des œuvres faisant l'objet d'une étude suivie en classe. Elle définit aussi le périmètre pour le choix des sujets d'examen : les extraits proposés aux candidats pour les épreuves d'explication de texte sont nécessairement empruntés aux auteurs indiqués.

Pour la seule voie générale et dans le cadre de l'horaire imparti à la discipline « philosophie », l'étude suivie d'une œuvre est obligatoire. Associée à une ou à plusieurs questions travaillées

¹ S'agissant des concepts choisis, on veille à leur articulation avec l'enseignement scientifique dispensé en classes de première et terminale. Par exemple : mesure, équation, fonction, ensemble, atome, masse, énergie, force, élément chimique, gène, hérédité, cellule, organisme, fossile, évolution, écosystème, biodiversité. Les professeurs qui souhaitent introduire dans leur cours des considérations relatives à l'épistémologie des sciences humaines ou sociales peuvent le faire en travaillant des notions comme : « le langage », « l'histoire », « l'inconscient », par exemple, ou d'autres conformes à leur choix.

en classe, elle accompagne le développement d'ensemble du cours, sous des modalités dont les professeurs prennent la responsabilité².

Pour la voie technologique, l'étude suivie d'une œuvre n'est pas obligatoire. L'étude de textes d'une ampleur raisonnable est néanmoins requise afin d'accompagner le développement du cours.

LES PRÉSOCRATIQUES ; PLATON ; ARISTOTE ; ÉPICURE ; LUCRÈCE ; SÉNÈQUE ; CICÉRON ; ÉPICTÈTE ; MARC AURÈLE ; SEXTUS EMPIRICUS ; NĀGĀRJUNA ; PLOTIN ; AUGUSTIN ; AVERROÈS ; ANSELME ; THOMAS D'AQUIN ; GUILLAUME D'OCCAM ; MACHIAVEL ; MONTAIGNE ; BACON ; HOBBS ; DESCARTES ; PASCAL ; SPINOZA ; LOCKE ; MALEBRANCHE ; LEIBNIZ ; VICO ; BERKELEY ; CONDILLAC ; MONTESQUIEU ; HUME ; ROUSSEAU ; DIDEROT ; KANT ; SMITH ; BENTHAM ; HEGEL ; SCHOPENHAUER ; TOCQUEVILLE ; FEUERBACH ; COMTE ; COURNOT ; MILL ; KIERKEGAARD ; MARX ; ENGELS ; JAMES ; NIETZSCHE ; FREUD ; DURKHEIM ; HUSSERL ; BERGSON ; WEBER ; ALAIN ; MAUSS ; RUSSELL ; JASPERS ; BACHELARD ; HEIDEGGER ; WITTGENSTEIN ; BENJAMIN ; POPPER ; JONAS ; JANKÉLÉVITCH ; SARTRE ; Hannah ARENDT ; LEVINAS ; Simone DE BEAUVOIR ; LÉVI-STRAUSS ; MERLEAU-PONTY ; Simone WEIL ; Jeanne HEERSCH ; RICŒUR ; Elisabeth ANSCOMBE ; RAWLS ; SIMONDON ; FOUCAULT ; PUTNAM.

🕒 **II – 3.** La liste des *notions* et la liste des *auteurs* sont complétées par une liste (non exhaustive) de *repères*. Ces *repères* sont des éléments de réflexion et non d'histoire des idées. Ils ne font pas l'objet d'un traitement séparé. Ils indiquent, pour le professeur comme pour l'élève, des perspectives d'analyse lexicale et conceptuelle qui demandent à être actualisées et ajustées aux différents contextes d'étude des notions et des auteurs. Ils accompagnent le développement du questionnement et de l'analyse, et nourrissent les exercices proposés aux élèves.

Absolu/relatif - Abstrait/concret - Acte/puissance - Analyse/synthèse -
Concept/image/métaphore - Contingent/nécessaire - Croire/savoir -
Devoir/obligation/contrainte - Donné/construit - Exemple/preuve - Essentiel/accidentel -
Expliquer/comprendre - En fait/en droit - Formel/matériel - Genre/espèce/individu - Idéal/réel -
Identité/égalité/différence - Impossible/possible - Hypothèse/conséquence/conclusion -
Intuitif/discursif - Légal/légitime - Médiat/immédiat - Objectif/subjectif/intersubjectif -
Origine/fondement - Passion/action - Persuasion/conviction - Principe/cause/fin - Public/privé -
Question/problème - Ressemblance/analogie - Théorie/pratique - Transcendant/immanent -
Universel/général/particulier/singulier - Vrai/probable/incertain.

² « Étude suivie » ne signifie pas « étude intégrale », mais implique de faire apparaître la démarche intellectuelle d'ensemble d'une œuvre. Par ailleurs, accompagnant le développement d'ensemble du cours, l'étude suivie ne doit en aucun cas être réservée à la préparation d'un éventuel oral dit « du second groupe ».

III - Exercices et apprentissage de la réflexion philosophique

Le programme n'établit pas la liste exhaustive des exercices permettant aux élèves de s'appropriier les contenus enseignés et de faire l'apprentissage de la réflexion philosophique. Il revient aux professeurs de proposer aux élèves les exercices les mieux appropriés à leur formation comme à leurs progrès.

Les apprentissages – ainsi que les épreuves du baccalauréat – reposent toutefois sur deux formes majeures de composition : l'explication de texte et la dissertation.

- L'explication de texte s'attache à dégager les enjeux philosophiques et la démarche caractéristique d'un extrait d'une œuvre d'un des auteurs au programme³. En interrogeant de manière précise la lettre du texte, l'élève en étudie l'organisation raisonnée. Il s'attache autant à l'unité de sens du texte qu'aux moments différenciés de son argumentation. Il étudie le sens et la fonction des concepts et des propositions qui y sont articulés, et il dégage le problème philosophique impliqué par le texte. L'attention portée à l'organisation raisonnée du texte n'est jamais séparée de l'examen de sa signification philosophique.
- La dissertation est l'étude méthodique et graduelle des diverses dimensions, à la fois théoriques et pratiques, d'une question proposée à la réflexion. À partir d'une première analyse de la question, l'élève recherche et formule le problème qui s'y trouve impliqué. Il en développe l'examen progressif, cohérent et argumenté. Cet examen est instruit par des connaissances maîtrisées et pertinentes : exemples, concepts et arguments précisément élaborés et mis en œuvre de manière rigoureuse et cohérente.

Les exercices écrits et oraux permettent à l'élève, avec l'aide du professeur, de se rendre progressivement familiers les problèmes, les concepts, les exemples et les références étudiés en cours. Ils constituent des occasions privilégiées pour élaborer et mettre en œuvre une pensée personnelle, déployée en un discours oral ou écrit, dont l'élève prend la pleine responsabilité.

Les épreuves du baccalauréat font l'objet d'une définition précise, dans le cadre d'une note de service spécifique de la Direction générale de l'enseignement scolaire⁴.

³ Dans le cours de l'année, les auteurs de référence sont choisis en priorité, mais non pas exclusivement, dans la liste des auteurs du programme. Lors des épreuves du baccalauréat, ils sont systématiquement choisis dans cette liste.

⁴ Un document annexe indiquant les préconisations du groupe de travail est joint à ce projet de programme.